

**INDÉPENDANCE****A la découverte des charmes du portage salarial**

Derrière une appellation peu engageante, le portage salarial cache une nouvelle forme de travail qui décolle depuis peu et crée des emplois. Actuellement, près de 15 000 personnes utilisent cette solution à mi-chemin entre l'intérim et le travail indépendant, qui permet à des cadres de s'installer à leur compte sans pour autant créer leur société. Concrètement, ces candidats à une plus grande liberté se trouvent eux-mêmes des missions en entreprise (consulting, ingénierie, informatique...) mais s'appuient sur une société de portage salarial pour être rémunéré. Cette société facture les prestations fournies aux entreprises clientes et reverse un salaire au « porté » en éditant les fiches de paie et en réglant toutes les formalités administratives.

Prévue initialement pour permettre à des cadres très expérimentés une transition en douceur vers la création d'entreprise, la formule séduit également des jeunes qui débutent ainsi que des femmes avec enfants soucieuses de mieux gérer leur temps. Résultat, le nombre de sociétés de portage salarial et la palette d'activités proposées sous cette forme ne cessent d'augmenter. En l'absence de cadre légal précis régissant cette activité, il est parfois difficile de distinguer les intervenants les plus sérieux. Pour y remédier, le ministère de l'emploi a mis en place un groupe de travail interministériel chargé de proposer une réglementation. Le Syndicat national des entreprises de portage salarial (Sneps), le pionnier français, en a profité pour présenter son point de vue. Plutôt qu'une modification du Code du travail, il souhaite favoriser la signature d'accords de branche et le développement d'un label de qualité, « portage salarial éthique ». Des garanties financières, juridiques et d'encadrement doivent permettre d'offrir un maximum de sécurité aux portés et à leurs clients. « Évidemment, le métier, ce n'est pas que rédiger des fiches de paie », explique le président du Sneps, Michel At.

Quant aux activités concernées par le portage, le Sneps se veut restrictif. « Nous sommes des spécialistes du conseil et de la formation, souligne Michel At. Notre profession n'est pas adaptée au commerce, à l'artisanat ou au négoce. » Une position que ne partage pas la Fédération nationale du portage salarial (FENPS) créée l'an passé. Si elle aussi s'appuie sur un code de déontologie, ses adhérents, installés pour une large part en régions, acceptent un éventail beaucoup plus large de missions. Un dernier organisme, l'Union nationale des entreprises de portage spécialisées, complète depuis mars dernier ce dispositif. Cette petite structure est uniquement dédiée aux professions dites « spécialisées » (architecte, BTP, commerciaux, immobilier...). « Cela correspond à une demande du public, précise sa présidente Josette Londé, et cela nous permet d'apporter un encadrement juridique et des garanties adaptées. »